

Image not found or type unknown



Prime d'anciennete

Par **Sarah100**, le **02/01/2020** à **11:59**

Bonjour,

ma question porte sur la prime de fin d'annee (Pâtisserie), je suis entrée dans la société en février 2018 et cette année j'ai été en arrêt maladie suite à une grossesse compliquée et suite à cela J'ai été en congés maternité. celui ci se termine mi janvier 2020. Ma question est, sachant que j'ai été présente de janvier à avril avant mon arrêt maladie, aurais je le droit de percevoir la prime de fin d'annee? Au mieux sera t-elle au prorata ou non?

Je vous remercie par avance.